Fédération Française de Football

DISTRICT HAUTE-MARNE DE FOOTBALL

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

PROCÈS VERBAL N° 4 - SAISON 2022/2023
Réunion restreinte du vendredi 31 mars 2022

Préside	**Jean-François AUBRY**
Présents	**Stéphane CAPUT, Didier GUIOLARD, Michel MICHAUT, Richard PIOT**
Excusés	**Maxime KANDEL, Aurélien NAPLOSZEK**

1. PV de la réunion restreinte du vendredi 24 février 2023.

Le PV de la réunion du vendredi 24 février 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Bilan du rassemblement de mi-saison des 11 et 18 mars.

Le taux de fréquentation du rassemblement de mi-saison est en baisse par rapport à celui de début de saison où près de 90% des arbitres avaient répondu présents.
Ce n'est pas le cas pour ce rassemblement où 28% des arbitres ont été pointés absents dont seulement un petit tiers d'excusés parmi ceux-ci. Soit 30 arbitres absents sur les 106 convoqués dont juste 9 ont pu produire un justificatif. Les 21 autres ont été sanctionnés conformément au Règlement Intérieur de la CDA.
Le taux de fréquentation du stage organisé à Saint Dizier est supérieur de 10% par rapport à celui qui s'est tenu à Chaumont. Respectivement 77% de présents pour 23% d'absents et 67% pour 33%.
Sans surprise, les catégories qui affichent 100% de participation sont les D1 et les AA. Suivent les D2 et D3 avec 77% et 69%. Ferment la marche, les stagiaires adultes/jeunes et les JAD.
14 des 16 arbitres de club ont fréquenté au moins un des deux rassemblements annuels. 2 ne seront donc pas reconductibles dans leur fonction la saison prochaine selon le Règlement Intérieur de la CDA.

Rappel des consignes et informations diverses de la part des différents intervenants, contrôle des connaissances à l'oral et moments d'échanges avec notamment le Président du District, venu nous présenter les actions mises en place dans le cadre de la protection des arbitres, ont rythmé ce rassemblement.

Deux endroits, deux ambiances. Un cadre décontracté à Chaumont, plus sérieux à Saint-Dizier mais un public attentif et participatif dans les deux cas.

La CDA remercie le District et la Ville de Saint-Dizier pour leur accueil et leur participation à la réussite de ce stage de printemps.
Elle remercie également les membres de CRA et arbitres de Ligue haut-marnais présents pour leur soutien sans oublier l'UNAF 52 pour la partie convivialité de cette manifestation.

3. Point sur les désignations, observations, accompagnements et examens terrains.

Stéphane CAPUT nous dit être satisfait du travail en collaboration avec **Didier GUIOLARD** et **Aurélien NAPLOSZEK**. En resserrant leurs liens, leur travail a gagné en rigueur et en efficacité au niveau des désignations des observateurs et accompagnateurs.
Par contre, il déplore le nombre d'indisponibilités qui ne cesse d'augmenter au fur et à mesure de l'avancement de la saison et de la réalisation de leur quota de matchs par certains arbitres. Il est malheureux de constater que pour ceux-ci, ce n'est pas la passion de l'arbitrage qui les anime.
La CDA envisage donc une réflexion pour limiter le nombre d'indisponibilités dans une saison, à l'image de ce qui se fait dans d'autres districts.
Stéphane regrette aussi les trop nombreuses indisponibilités chez les nouveaux arbitres-stagiaires qui pour certains, se mettent indisponibles avant même de commencer ! De quoi se poser des questions sur leur réelle motivation...

Aurélien NAPLOSZEK, par la voix de Jean-François, nous informe que si globalement les désignations des jeunes arbitres se déroulent plutôt bien, cette dernière semaine a été un peu compliquée dans la mesure où il a eu du mal à trouver 6 arbitres pour couvrir le festival U13 du 01 avril et assurer en même temps la couverture des matchs de championnat.
Afin que sa façon de travailler et ses attentes soient bien comprises par l'ensemble des arbitres dont il a la charge, il leur a récemment adressé un message leur rappelant ses consignes et conduites à tenir dans diverses situations.
Un point précis sur la situation des arbitres de club est présenté, permettant ainsi de constater que début avril, nombreux sont ceux parmi eux qui sont encore loin d'avoir réalisé le quota de matchs nécessaires pour couvrir leur club. Ils seront prochainement contactés pour être avisés de leur situation.

Didier GUIOLARD nous indique que la progression des observations et des accompagnements suit un cours normal et que le timing est respecté : tous les arbitres seront vus le nombre de fois requis selon leur catégorie et dans les temps voulus hormis les arbitres de la catégorie D1 qui eux, rappelons-le, ne seront exceptionnellement observés cette saison que deux fois.
Les deux candidats en lice dans le concours à l'accession rapide en D1 seront observés une troisième et dernière fois par **Jean-Marie CROTTI**.
Un arbitre de catégorie D2, du fait de son peu de disponibilité, n'a toujours pas pu être observé.
24 accompagnements ont été réalisés par 18 accompagnateurs différents. La CDA remercie vivement les nouveaux observateurs/arbitres pour leur investissement et le temps consacré à la formation de leurs nouveaux collègues.
Depuis le procès-verbal de la commission du 24 février 2023, un arbitre stagiaire adulte a réussi son examen terrain à la deuxième tentative et un autre a échoué. Il se verra proposer une dernière chance avant la fin de la saison.
Un jeune stagiaire de la 2ème FIA 2021/2022 a été admis à son examen terrain.

4. Courriers divers.

Pris connaissance d'un courriel de **Mickaël VENIAT**, arbitre assistant. Le président s'est chargé de le conseiller sur les suites éventuelles à donner relativement aux faits décrits dans ce courrier.

Courrier de **Frédéric POULIN**, arbitre D2, nous informant de sa démission de l'arbitrage pour raisons médicales. La CDA le remercie vivement pour les services rendus à l'arbitrage et lui souhaite de recouvrir rapidement ses pleins moyens.

Pris connaissance d'un courrier du club de **LUZY**, transmis à la commission compétente.

6. Questions et informations diverses.

Jean-François AUBRY nous informe des points suivants :

La FIA Féminine initialement prévue à partir du 1er avril est annulée faute d'un nombre de candidates insuffisant. Elle sera proposée en octobre prochain à l'occasion de l'opération "Octobre Rose".

Nos deux désigneurs ont été avisés par la Direction de la Ligue du Football Amateur, de la réglementation à respecter relative aux modalités de désignations multiples des arbitres sur une courte période.

Il rappelle qu'il est impératif d'informer le désigneur et/ou la CDA le jour même, en cas de faits importants s'étant déroulés pendant une rencontre (incivilités, violence, arrêt de la rencontre, intervention des pompiers...).

La CDPA, sous la houlette de Corentin BAUER, va mettre en place une vidéo inside arbitre. Trois arbitres, une féminine, un jeune et un adulte seront sollicités pour participer à ce projet. Le principe consiste à recueillir le ressenti d'un arbitre et présenter son travail avant, pendant et après le match.

La CDA a eu connaissance d'arbitres titulaires officiant avec des tenues vestimentaires non réglementaires et indignes de leur fonction. Courrier sera envoyé aux concernés.

Jean-François nous indique qu'il va contacter une personne, qui selon lui a les qualités requises, pour lui proposer de siéger en Commission de Discipline en tant que représentant des arbitres.

Richard PIOT nous fait un compte-rendu de la réunion de secteur du 28 mars à Jonchery, à laquelle il a assisté.

Didier GUIOLARD demande qu'elle doit être la marche à suivre quand un arbitre a perdu son écusson. Il lui est répondu que l'arbitre doit faire la demande d'un nouvel écusson auprès du secrétariat du district et qu'il lui sera expédié contre la somme de cinq euros.

Il suggère de faire réaliser un rapport conseil aux arbitres qui ont réussi leur examen terrain, après quelques mois de pratique afin de vérifier s'ils sont toujours dans la même dynamique. L'idée est approuvée et sera mise en pratique dès à présent.

Michel MICHAUT demande si le match remis d'un arbitre de club compte dans le nombre qu'il doit effectuer pour couvrir son club. Richard lui répond que oui, à condition que la rencontre ait été remise au dernier moment.

L'ordre du jour étant épuisé le président clôt la séance à 21h15.

Prochaines réunions prévues : Restreinte le 12 mai 2023 et Bureau le 30 mai 2023.

Le Secrétaire,

Michel MICHAUT

Le Président,

Jean-François AUBRY